



Conférence des Parties

**Rapport de la dix-neuvième session de la Conférence
des Parties, tenue à Varsovie du 11 au 23 novembre 2013**

Première partie: Délibérations

Rectificatif

À la fin du paragraphe 123, *ajouter*:

Un représentant du Brésil^{64bis} a exposé les vues du Brésil concernant les paragraphes 16 à 18 de la décision 9/CP.19. À cet égard, il a souligné qu'il était impératif que l'initiative REDD-plus garantisse l'intégrité de l'environnement et que, pour ce faire, les versements axés sur les résultats ne puissent être utilisés pour compenser les engagements d'atténuation des Parties visées à l'annexe I.

^{64bis} La déclaration a été faite au moment de l'adoption de toutes les décisions du Cadre de Varsovie pour l'initiative REDD-plus au titre des points 3 a) et b) et 11 g) de l'ordre du jour. On trouvera l'enregistrement de cette réunion à l'adresse Web suivante: http://unfccc4.meta-fusion.com/kongresse/cop19/templ/play.php?id_kongresssession=7072&theme=unfccc.

